



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

# Rapport

de l'Organe international de contrôle  
des stupéfiants pour 2005



NATIONS UNIES  
New York, 2006

E/INCB/2005/1

Publication des Nations Unies

Numéro de vente: F.06.XI.2

ISBN 92-1-248142-6

ISSN 0257-3725



## Avant-propos

Les questions relatives au contrôle international des drogues se résumaient naguère, dans bien des cas, à un modèle reposant sur une relation simpliste entre l'offre de drogues et la demande dont elles font l'objet. Au fil des ans, il est toutefois apparu qu'il s'agissait de l'un des problèmes les plus complexes auxquels le monde fût confronté et qu'on ne pouvait le résoudre par des mesures de pure forme.

Comme l'Organe international de contrôle des stupéfiants l'a montré dans son rapport annuel pour 2004, le phénomène d'interaction entre l'offre et la demande de drogues est tout sauf simple et direct. Il en va de même pour le développement alternatif, question que l'Organe a choisi d'examiner dans le premier chapitre du présent rapport.

Par développement alternatif, l'on entendait il y a une trentaine d'années la substitution de cultures. On parlait du principe que les cultures illicites destinées à la production de drogues, notamment le pavot à opium et la feuille de coca, pourraient être remplacées par des cultures commerciales licites qui procureraient aux cultivateurs des revenus analogues, voire supérieurs. Dans un modèle simple de ce type, les cultures illicites de drogues perdraient donc de leur attrait, ce qui réduirait l'offre de matières premières et, partant, la consommation de drogues.

Or, l'expérience l'a montré, une démarche aussi restrictive et mécanique n'a guère été efficace, même s'il y a eu des exemples isolés d'activités de développement alternatif couronnées de succès.

Dans la pratique, ainsi qu'il ressort des tentatives faites en matière de substitution de cultures, il est beaucoup plus difficile qu'on ne le pensait initialement de mettre fin aux cultures illicites dont sont extraites les drogues et d'en encourager d'autres. On sait aujourd'hui que les programmes de substitution ne peuvent porter leurs fruits que si les cultivateurs disposent d'une solution de rechange économiquement viable, et que de tels programmes doivent être associés à des activités de répression et à des mesures de prévention de la toxicomanie. Par ailleurs, ces initiatives auront des chances d'aboutir uniquement si elles sont conçues et mises en œuvre dans une optique à long terme, et non comme une solution transitoire.

Aujourd'hui, le développement alternatif est envisagé comme un processus continu qui, pour réussir, nécessite la participation des communautés visées, c'est-à-dire les producteurs de cultures illicites. L'objectif consistant à empêcher et, à terme, à éliminer les cultures illicites des plantes dont sont extraites les drogues s'inscrit dans le cadre des efforts de développement durable et d'une solution globale et permanente au problème des drogues illicites. Il s'agit donc d'offrir, selon une démarche intégrée, des modes de subsistance légitimes aux personnes dont la seule source de revenu était le commerce de la drogue. Force est de constater que, jusqu'à présent, les politiques de développement alternatif ont essentiellement privilégié les cultivateurs de pavot à opium et de feuille de coca, négligeant les nombreux cultivateurs de plants de cannabis qui, de par le monde, se trouvent dans des situations similaires. Comme dans le cas des opioïdes et de la cocaïne, la hausse de la consommation de cannabis ne saurait être enrayerée si l'on ne s'intéresse pas

également à l'offre, en adoptant de la même façon des programmes durables de développement alternatif.

Cela étant, la notion de développement alternatif doit être élargie encore plus, pour s'étendre au-delà des communautés rurales qui cultivent des plantes illicites. Il semble que, pour avoir un véritable impact sur le problème mondial de la drogue, un tel développement doit s'ouvrir davantage, et tenir compte des besoins des nombreux autres groupes concernés par l'abus de drogues. Bon nombre de communautés, notamment dans les grandes agglomérations, sont à ce point engluées dans le problème de la drogue qu'elles méritent une attention et une intervention immédiates. Elles ne vivent pas dans des zones de montagne reculées, mais sont néanmoins isolées, voire encore plus marginalisées que celles qui cultivent des plantes illicites.

L'abus de drogues est – on le sait – lié à la misère, au chômage et à certaines formes de délinquance. Ces éléments, pris individuellement ou collectivement, ne sont pas plus une cause de la toxicomanie que celle-ci n'est la seule cause de la criminalité, de la pauvreté et du chômage. Cependant, ces conditions défavorables et ces comportements néfastes coexistent souvent et se renforcent mutuellement. À cet égard, pour peu que des drogues soient aisément accessibles, le mode de vie criminel qui va de pair avec l'abus de drogues peut paraître plus simple et plus attrayant que des activités légitimes. L'idée est donc d'appliquer les principes du développement alternatif, au sens le plus large du terme, aux milieux urbains socialement marginalisés, et non seulement aux régions rurales reculées sur lesquelles l'on avait jusqu'à présent ciblé les efforts. Une action globale et soutenue s'avère nécessaire pour lutter contre le dénuement social et créer d'autres occupations et modes de vie légitimes.

En raison de la symbiose qu'entretiennent l'offre et la demande, une application bien plus large du développement alternatif aux sociétés tant rurales qu'urbaines procurera plus de dividendes qu'une action qui se limite aux unes ou aux autres. Les agriculteurs vivant en milieu rural tout comme les citoyens socialement marginalisés ont besoin de moyens de subsistance légitimes, et y ont droit. Il faut donc redoubler d'efforts pour atteindre les uns et les autres, en s'employant à créer des conditions moins propices à la production et à l'abus de drogues. Certes, la tâche s'annonce difficile, mais il n'existe pas de solution simple au problème du contrôle international des drogues.

Le Président de l'Organe international  
de contrôle des stupéfiants



Hamid Ghodse

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Avant-propos.....		iii
<i>Chapitre</i>		
I. Développement alternatif et moyens de subsistance légitimes.....	1-49	1
A. Genèse de la question.....	6-12	2
B. Le difficile contexte du développement alternatif.....	13-21	3
C. Principes du développement alternatif.....	22-24	5
D. Bilan du développement alternatif.....	25-34	6
E. Scénarios nouveaux et complexes sur la drogue: la nécessité de réduire la demande de drogues illicites.....	35-39	8
F. Orientations futures du développement alternatif.....	40-46	9
G. Conclusion et recommandations.....	47-49	11
II. Fonctionnement du système international de contrôle des drogues.....	50-243	13
A. Stupéfiants.....	50-103	13
B. Substances psychotropes.....	104-143	22
C. Précurseurs.....	144-167	30
D. Thèmes spéciaux.....	168-243	33
III. Analyse de la situation mondiale.....	244-642	46
A. Afrique.....	244-300	46
B. Amériques.....	301-433	55
Amérique centrale et Caraïbes.....	301-333	55
Amérique du Nord.....	334-389	58
Amérique du Sud.....	390-433	65
C. Asie.....	434-568	73
Asie de l'Est et du Sud-Est.....	434-475	73
Asie du Sud.....	476-513	78
Asie occidentale.....	514-568	82
D. Europe.....	569-619	88
E. Océanie.....	620-642	96
IV. Recommandations à l'intention des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales compétentes.....	643-653	99
A. Recommandations à l'intention des gouvernements.....	645-650	99

B. Recommandations à l'intention de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime .....	651	103
C. Recommandations à l'Organisation mondiale de la santé .....	652	105
D. Recommandations à l'intention d'autres organisations internationales et régionales compétentes .....	653	106

Annexes

I. Groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2005 .....		110
II. Composition actuelle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants .....		113

### Notes explicatives

Les abréviations ci-après ont été employées dans le présent rapport:

ACCORD	Activités de coopération de l'ANASE et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CICAD	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
DXM	dextrométhorphan
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux
GAFISUD	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en Amérique du Sud
GBL	<i>gamma</i> -butyrolactone
GHB	<i>gamma</i> -hydroxybutyrate
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest
Interpol	Organisation internationale de police criminelle
LSD	diéthylamide de l'acide lysergique
MDMA	méthylènedioxyméthamphétamine
Mercosur	Marché commun du cône Sud
OCE	Organisation de coopération économique
OEDT	Office européen des drogues et des toxicomanies
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCP	phencyclidine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
THC	tétrahydrocannabinol
UPU	Union postale universelle
VIH	virus de l'immunodéficience humaine

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les noms des pays ou régions mentionnés dans le texte sont ceux qui étaient utilisés officiellement au moment où les données ont été recueillies.

<p>Les données communiquées après le 1<sup>er</sup> novembre 2005 n'ont pas été prises en compte pour la préparation du présent rapport.</p>
--

## **Rapports publiés par l'Organe international de contrôle des stupéfiants en 2005**

Le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2005* (E/INCB/2005/1) est complété par les rapports techniques suivants:

*Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde pour 2006 – Statistiques pour 2004* (E/INCB/2005/2)

*Substances psychotropes: Statistiques pour 2004 – Prévisions des besoins annuels médicaux et scientifiques concernant les substances des Tableaux II, III et IV* (E/INCB/2005/3)

*Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2005 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (E/INCB/2005/4)

Les listes à jour des substances sous contrôle international, comprenant les stupéfiants, les substances psychotropes et les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, figurent dans les dernières éditions des annexes aux rapports statistiques annuels (“Liste jaune”, “Liste verte” et “Liste rouge”) publiées également par l'Organe.

### **Comment contacter l'Organe international de contrôle des stupéfiants**

Il est possible d'écrire au secrétariat de l'Organe à l'adresse suivante:

Centre international de Vienne  
Bureau E-1339  
B.P. 500  
A-1400 Vienne  
(Autriche)

Le secrétariat peut aussi être contacté par:

Téléphone:	+ (43 1) 26060
Télex:	135612
Télécopieur:	+ (43 1) 26060-5867 ou 26060-5868
Télégramme:	unations vienna
Courriel:	secretariat@incb.org

Le texte du présent rapport est également disponible sur le site Web de l'Organe: [www.incb.org](http://www.incb.org)